



CERTIFICAT DE SUPERFICIE

Article 46 et 54 de la LOI n° 2014-366 du 24 mars 2014 pour l'accès au logement et un urbanisme rénové
 Article 2 du décret N°97-532 du 23 mai 1997 qui a modifié l'article R111-2 du CCH
 Articles 4-1 et 4-2 du décret n°67-223 du 17 mars 1967

A DESIGNATION DU BATIMENT	
Nature du bâtiment : Appartement	Adresse : Bâtiment A
Nombre de Pièces : 2	74 avenue du Bac
Etage : 5ème étage	94100 SAINT-MAUR-DES-FOSSÉS
Numéro de lot : NC	Porte : Fond gauche
Référence Cadastre : BM – 99	Propriété de : 40 rue de Ville
Mission effectuée le : 17/04/2018	77220 TOURNAN-EN-BRIE
Date de l'ordre de mission : 17/04/2018	
N° Dossier :	

Le Technicien déclare que la superficie du bien ci-dessus désigné, est égale à :

Total Surface Privative : 19,24 m²
 (Dix-neuf mètres carrés vingt-quatre)

B DETAIL DES SURFACES PAR LOCAL

Pièce ou Local	Etage	Surface privative	Surface non privative
Séjour	5ème étage	6,52 m ²	4,24 m ²
Cuisine	5ème étage	2,25 m ²	2,57 m ²
Salle de bains/WC	5ème étage	2,81 m ²	2,13 m ²
Chambre	5ème étage	7,66 m ²	4,40 m ²
Total		19,24 m²	13,34 m²

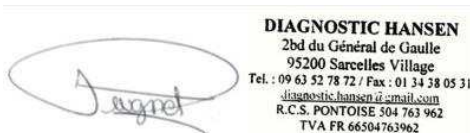
JUSTIFICATION DES SURFACES PRIVATIVES DEDUITES

Pièce ou Local	Etage	Surface non comptabilisée	Justification
Séjour	5ème étage	4,24 m ²	Hauteur < 1,80 m
Cuisine	5ème étage	2,57 m ²	Hauteur < 1,80 m
Salle de bains/WC	5ème étage	2,13 m ²	Hauteur < 1,80 m
Chambre	5ème étage	4,40 m ²	Hauteur < 1,80 m
Total		13,34 m²	

La présente mission rend compte de l'état des superficies des lots désignés à la date de leur visite. Elle n'est valable que tant que la structure et la disposition des pièces ne sont pas transformées par des travaux. La vérification de la conformité au titre de propriété et au règlement de copropriété n'entre pas dans le cadre de la mission et n'a pas été opérée par le technicien. Le règlement de copropriété ne nous ayant pas été soumis, la responsabilité du cabinet se voit déchargée quant à l'exactitude de la désignation et de la constitution du lot de copropriété ci-dessus défini. Le présent certificat vaut uniquement pour le calcul de la surface totale. Le détail des surfaces ne vous est communiqué par Diagnostic Hansen qu'à titre indicatif.

C CACHET DU DIAGNOSTIQUEUR

Signature et Cachet de l'entreprise



Date d'établissement du rapport :
 Fait à **SARCELLES** le **17/04/2018**
 Nom du responsable : **BORGEL Michaël**
 Nom du diagnostiqueur : **Romain AUGNET**

Le présent rapport ne peut être reproduit que dans son intégralité, et avec l'accord écrit de son signataire.